

## **Muller TP passe aux mains de ses anciens concurrents**

by La Tribune - mardi, avril 15, 2003

<https://www.correspondances.fr/muller-tp-passe-aux-mains-de-ses-anciens-concurrents/>

**Muller TP est repris par Sogea Est (Vinci) et Guintoli. L'intersyndicale déplore l'expulsion de ce fleuron mosellan du paysage français.**

Le fleuron mosellan des travaux publics, Muller, va être absorbé par ses anciens concurrents. Ce qui suscite une véritable tristesse dans la région. Le tribunal de grande instance de Metz a en effet validé la proposition de reprise de l'entreprise par deux sociétés qui ont fait une offre commune pour la circonstance, Sogea (Vinci) et Guintoli. Leur offre repose sur la reprise de 460 salariés (sur un total de 750), sur la constitution de quatre entités distinctes en Lorraine et en Alsace et sur l'apport de nouveaux marchés à hauteur de 15 millions d'euros. Le projet, qui entraînera la disparition du siège social de Boulay, n'était pas le meilleur sur le plan social puisque le groupe Asten, basé dans le Val-de-Marne, proposait le maintien de 474 salariés et sauvegardait le siège de Boulay. Mais son enveloppe financière (1,5 million d'euros) a été jugée insuffisante.

Le tribunal a aussi écarté la proposition de reprise de l'entreprise par les salariés, conduite par 13 cadres avec le soutien de l'industriel agroalimentaire alsacien Bernard Stoeffel, qui prévoyait d'injecter 1,2 million d'euros. Chantiers abandonnés. Le tribunal a estimé que le dossier retenu était « *un projet industriel innovant mettant l'entreprise à l'abri des erreurs du passé* ».

Filiale du belge Besix, Muller avait pâti du déséquilibre entre une activité de terrassement prospère et un département génie civil lourdement déficitaire. L'alliance formée par les repreneurs prévoit la constitution de quatre entités distinctes. Sogea Est reprendra le génie civil à partir de son siège social de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), Guintoli regroupera l'activité terrassement au Ban-Saint-Martin (Moselle) et les repreneurs maintiendront deux entités distinctes en Alsace.

De fait, les repreneurs abandonneront les deux chantiers phares de Muller TP : le lot 24 de la ligne à grande vitesse est-européenne, qui s'annonce déficitaire, et la construction du tramway de Bordeaux, jugé trop éloigné des bases lorraines de l'entreprise.